

Suppression de formations à Bouchevereau

Le Rectorat de Nantes projette la fermeture, à la rentrée 2007 :

Au lycée Professionnel Ampère :
de la 1ère bac pro « Pilotage des systèmes de Production Automatisée ».

Au lycée Général et Technologique Estournelles de Constant,
de la 1ère Sciences Technologiques Industrielles « Génie Mécanique »

Les classes de terminales correspondantes fermeraient à la rentrée 2008.

Les effectifs faibles (8 en 1ère GM, 6 en term GM, 9 en 1ère bac pro et 9 en term bac pro technicien d'usinage) justifieraient ces fermetures (*).

Or, suite aux efforts d'information effectués dans les collèges du secteur, les classes qui alimentent ces formations font de nouveau le plein.

S'il y a fermeture, quelle poursuite d'étude pour ces élèves ?

Devront-ils changer de projet d'orientation ou quitter La Flèche ?

S'ils en ont les moyens !!!

A l'issue de ces formations,

- ✓ un taux de réussite très important,
- ✓ une poursuite d'études,
- ✓ et une insertion professionnelle très bonne, y compris localement.

Rentrée 2006 nous avons déjà subi la fermeture du BTS Assistance Technique d'Ingénieur, rentrée 2007, Bac Pro PSPA et STI génie mécanique ? À qui le tour en 2008 ?

Quel avenir pour Bouchevereau ?

Le lycée Estournelles est passé de 1 556 élèves en 91/92 à 1025 en 2005/2006 et 997 aujourd'hui et le lycée professionnel Ampère, 480 élèves aujourd'hui, a perdu 150 élèves .

Dans le même temps environ 30 emplois ont été supprimés .

Des frais de viabilisation (chauffage, électricité, eau ...) variant peu et des recettes liées en partie au nombre d'élèves, les budgets de nos établissements seront de plus en plus difficiles à équilibrés sauf à rogner les crédits pédagogiques .

Les mesures de suppressions annoncées par le Recteur peuvent provoquer d'autres catastrophes !

Une vaste cité scolaire agréable de 17 ha, des bâtiments et du matériel performant sous-utilisés, quel gâchis !!

Quelle offre de formation subsistera à La Flèche pour nos élèves ?

Combien d'autres emplois supprimés (20 ?)

Pour le maintien et le développement de l'offre de formations à Bouchevereau, les personnels avec les parents et les élèves ont décidé d'agir par une opération lycée « mort » mardi 19 décembre

(*) Au lycée de Sablé il y a cette année 5 élèves en 1ère sti GM et 0 (oui zéro) en terminale et la filière est maintenue ! Pourquoi, à La Flèche, un traitement différent ?

SECOND DEGRÉ 72

2 rue Paul Ligneul

72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

Mél : snes.72@wanadoo.fr

site internet : <http://snes72.fr.tc>

Dispensé de timbrage Le Mans CTC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 19 décembre 2006

Sommaire	
Edito	p.1
«Etat VS Vérité» : premier bilan	p.2
Budgets de fonctionnement des établissements	p.3
Résultats des votes fédéraux	p.4
Note de vie scolaire Matraquage à coup d'orientation Fillon	p.5
Suppression de formations à Bouchevereau	p.6

L'ÉDITO

Au moment où nous bouclons ce dernier numéro de l'année, nous espérons que la grève du 18 décembre contre le projet de réécriture des décrets statutaires va marquer le point de départ d'une mobilisation qui contraindra le gouvernement à faire marche arrière. Face aux attaques dont nous sommes la cible, nous ne pouvons baisser la tête et laisser passer l'orage. Ce qui sera perdu demain sera perdu pour longtemps. Aussi, devons nous nous préparer à prolonger l'action du 18 décembre dès le début du mois de janvier. Il y va de la nature de nos métiers et de l'avenir du service public d'éducation : Nous n'avons pas le droit de renoncer à nos ambitions pour l'École, pour la réussite de tous les jeunes. Parce que nous pensons que ces ambitions passent par la reconnaissance de la spécificité de nos métiers, du rôle de concepteurs que nous revendiquons, nous ne pouvons accepter la taylorisation que portent les projets de Robien (statuts, IUFM). Nous refusons d'être les simples exécutants de tâches segmentées. Nous ne pouvons accepter davantage que les fondements de nos métiers soient bouleversés sans aucune concertation pour satisfaire à des objectifs purement budgétaires.

Bonne fin d'année à tous et bonne année 2007, ensemble dans la lutte ...

Emmanuel Séchet



Note de vie scolaire

« Il s'agit d'une mesure équitable qui va encourager les jeunes à devenir de bons citoyens »

Citoyen Robien

Manifestement, les élèves du collège H. Lefeuvre d'Arnage ne sont pas de cet avis. Ils ont lancé une pétition pour demander le retrait de la note de vie scolaire qu'ils jugent profondément injuste.

« Etat VS Vérité » : un premier bilan

Dans un contexte de stigmatisation de la profession le SNES national a lancé début novembre une enquête auprès des collègues pour faire la lumière sur la réalité du temps de travail des enseignants. Cette opération se présente sous la forme d'un État VS à remplir en ligne ou sous forme papier. Les documents qui ont été retournés au bureau départemental permettent de faire les premiers constats suivants.

Les activités hebdomadaires régulières

Quand dans une semaine on ne retient que les activités régulières en écartant du calcul les activités périodiques telles que les conseils de classe ou le remplissage des bulletins, le volume de travail d'un(e) professeur(e) certifié(e) oscille entre 35 et 50 heures de travail pour une obligation de service de 18 heures en présence d'élèves¹. Cela représente donc entre 2 et 2,5 fois la partie visible de notre temps de travail, celle qui est généralement brandie par les médias ou les politiques mal intentionnés. Corrélativement cela signifie que plus de la moitié de notre charge de travail est occupée par des tâches de préparations (entre 10 et 15 heures), de corrections (entre 5 et 10 heures), de concertations diverses (au moins 1 heure) et de maintenance de matériel (et pas seulement dans les disciplines scientifiques ou technologiques) et que ces tâches ne sont jamais reconnues

Ajoutons qu'en ce qui concerne les préparations, de nombreux collègues ont signalé qu'il s'étaient souvent auto-censurés car il s'agit là d'un domaine difficilement chiffrable. En effet, quand un professeur de lettres lit un roman et qu'il établit une fiche de lecture, peut-on affirmer qu'il n'est pas en train de travailler ? Quand un professeur d'arts plastiques visite une exposition n'est-il pas en train d'emmagasiner des données, des idées pour un cours à venir ?

En outre, les collègues ont également précisé qu'ils n'avaient pas intégré à leur calcul du temps de préparation toutes les heures passées pendant les vacances à l'élaboration d'un nouveau cours pour la rentrée suivante. De même, le temps passé à corriger des copies pendant les congés en cours d'année n'a pas non plus été pris en compte. Or il n'est pas rare que cette activité occupe plus de la moitié d'un temps a priori consacré au repos.

Précisons enfin que le rapport situé entre 2 et 2,5 entre l'obligation de service telle qu'elle figure sur le VS signé en début d'année scolaire et la réalité du temps de travail se retrouve chez les collègues en temps partiel qui effectuent entre 19 et 28 heures pour un soit-disant mi temps.

Les activités non hebdomadaires

Pour avoir une vision complète de l'activité d'un enseignant, il faut ajouter au « fixe hebdomadaire » les suppléments périodiques ou occasionnels. La nature fluctuante de certains d'entre eux conduit souvent aussi, par oubli, par modestie ou par peur de fausser les données, à minimiser l'ampleur de ces charges de travail diffus. Il est d'ailleurs à noter que pour bien des collègues cette enquête a été l'occasion d'établir pour la première fois la comptabilité de leur temps de travail. Et bien souvent, ils ont été les premiers surpris du résultat obtenu après un calcul scrupuleux. Ayant atteint un total dépassant largement les 40 heures hebdomadaires, en ne comptant que le fixe, ils se sont eux-même limités dans la seconde partie de l'enquête, faute de quoi il leur semblait qu'elle perdrait en crédibilité auprès d'un regard extérieur à la profession². Et pourtant...

Le moins difficile à évaluer reste le temps passé annuellement en conseils de classes qui, en fonction du nombre de classes où l'on intervient, varie entre 22 et 36 heures. Pour les mêmes raisons, le temps passé à remplir les bulletins scolaires oscille dans la même fourchette.

Faute d'avoir pieusement conservé leurs précédents agendas, les collègues n'ont généralement pu mentionner que les réunions les plus fraîches en date. Selon ces données lacunaires, les rencontres avec les parents occupent une moyenne de 12 à 14 heures par an (plus si l'on est professeur principal), les réunions provoquées par l'administration représenteraient un minimum d'une douzaine d'heures par an.

Le plus délicat à apprécier concerne les sorties scolaires qui se chiffrent en jours entiers voire en semaines complètes du fait de l'implication de nombreux collègues dans des échanges scolaires. Dans ce cas les journées de travail dépassent largement les 8 heures, les élèves étant sous notre responsabilité quasiment 24 heures sur 24. Et encore les tentatives d'évaluation n'ont-elles pas pris en compte tout le temps de préparation de ces sorties./...

Matraquage à coup de loi d'orientation Fillon

Les IPR de plusieurs disciplines semblent avoir été sommés de faire appliquer les dispositifs de la loi FILLON dont la mise en place du fameux socle commun.

Les professeurs documentalistes réunis en Journée de rencontre locale le 16 novembre furent assez surpris de découvrir l'ordre du jour

Outre le point sur les rituelles informations académiques concernant notre discipline, un travail en ateliers fut proposé autour :

1. B2i et compétences documentaires,
2. Socle commun et rôle de l'enseignant documentaliste et
3. Le conseil pédagogique, la politique documentaire et le projet d'établissement.

Quid de l'enseignement de l'information documentaire? A part la retransmission d'une conférence de qualité d'Alexandre Serres, Maître de Conférence de l'Université de Rouen, il a rapidement fallu revenir à des préoccupations plus terre à terre, où comment appliquer scrupuleusement la loi Fillon que nous sommes encore nombreux à contester.

Le chapitre 4 du socle concernant la Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication réduit le besoin d'une culture de l'information et de la communication à la simple culture numérique.

De même dans le chapitre 7 concernant l'autonomie, les compétences en information documentation sont considérées comme allant de soi.

A aucun endroit il n'est question de formation des élèves et le rôle pédagogique des professeurs documentalistes est consciencieusement ignoré.

Claire Richet

Note de vie scolaire

Après les conseils de classe du premier trimestre, un premier bilan permet d'ores et déjà de constater que la note de vie scolaire n'est pas née sous les meilleurs auspices. En effet, dans de nombreux collèges les élèves n'ont pas été notés ce trimestre, dans d'autres ils l'ont été par le seul chef d'établissement. Ici, seuls les élèves de troisième ont été notés, là tout le monde a eu 20. Au collège d'Arnage, les élèves ont lancé une pétition pour le retrait de la note de vie scolaire qu'ils jugent profondément injuste. Dans les collèges où les équipes avaient travaillé sur l'élaboration de « bons critères », il s'avère souvent que la réalité est beaucoup moins simple que ce qui était prévu et que ce qui avait été imaginé pour être juste se révèle très artificiel. Le SNES continue à appeler les professeurs principaux et les CPE à refuser de donner un avis ou à faire une proposition de note. Nous invitons par ailleurs les équipes pédagogiques à nous faire remonter les informations sur la façon dont les choses vont se préparer pour le deuxième trimestre.

Lors d'un stage organisé dans le réseau « Ambition réussite » Alain Fournier et réunissant des collègues du collège Alain Fournier et des écoles primaires Gérard Philippe et Paul-Eluard-Sablonnière, nous avons pu entendre la bonne parole distillée par les deux IPR référents: il s'agissait ni plus ni moins d'un exposé sur le socle commun et des compétences à acquérir par les élèves. Au bout d'une heure, tout était dit : hors du socle commun, point de salut ! Alors que le stage avait pour objectif d'harmoniser certains contenus et démarches - par des échanges de pratiques entre collègues - afin que le passage du cycle 3 au collège soit moins traumatisant pour l'élève, nous avons pu entendre cette litanie programmée sur le socle commun: « ambition réussite » se résume donc à l'unique acquisition des compétences décrites dans le socle commun ...

Corinne Letourneau

.../...

Les 40 heures sont dépassées ! Les 40 heures c'est du passé !

Même si l'on s'en tient à ces estimations a minima, lorsque l'on ramène les volumes horaires des activités épisodiques à une moyenne hebdomadaire et que l'on ajoute cette valeur moyenne au volume des activités régulières, on constate que la semaine de travail d'un enseignant ne descend pas en dessous de 41 heures pour un service à temps complet.

Alors, plutôt que de considérer que les enseignants ne travaillent pas assez et qu'il est urgent d'en finir avec la définition actuelle de leurs obligations de service pour les amener à effectuer plus d'heures en présence des élèves nous considérons qu'il est urgent de prendre en compte toute la partie invisible du métier pour ouvrir de vraies négociations sur le temps de travail qui s'aligneraient sur la tendance observée dans les autres professions depuis un quart de siècle.

Nos journées n'étant pas extensibles, si l'on augmente notre temps de présence en face des élèves (sans gagner plus) cela revient à sacrifier toute une partie du travail de conception de notre métier. Pour que nos qualifications aient encore un sens, nous voulons au contraire que cette partie soit enfin clairement reconnue. Et si on la reconnaît, on ne pourra pas continuer à tolérer que la semaine de travail d'un enseignant dépasse allégrement les 40 heures quand en France la durée légale du travail est de 35 heures.

Lionel Quesne

1 - Du fait de leurs statuts spécifiques, le cas des collègues professeurs documentalistes et d'EPS est différent bien que certains d'entre eux aient répondu à l'enquête. Qu'ils veuillent bien nous en excuser. Nous pouvons tout de même souligner qu'eux aussi dépassent et souvent largement leurs strictes obligations de présence devant les élèves ou sur le lieu de travail.

2 - Ces précisions sont apportées grâce aux commentaires que les collègues avaient ajoutés aux grilles de l'enquête.

Budgets de fonctionnement des établissements

La période de vote des budgets dans les CA est terminée et elle a été particulièrement agitée cette année. Les contraintes qui pèsent sur les établissements du fait du renchérissement de l'énergie ou de la raréfaction des fonds sociaux ne sont pas suffisamment prises en compte par les collectivités de rattachement.

Au collège Berthelot, le C.A. s'est prononcé contre le budget qui prévoyait des crédits pédagogiques tout à fait insuffisants pour faire face aux charges de viabilisation compte tenu d'une subvention de fonctionnement insuffisante.

Au collège Alain-Fournier, c'est contre l'augmentation des tarifs de restauration que le C.A. s'est prononcé le 9 novembre. La gestionnaire a néanmoins proposé un budget équilibré tenant compte de ce vote le 27 novembre. Ce budget a été refusé par le conseil général au mépris de l'autonomie de l'établissement. Dans un collège classé ambition réussite qui a vu le nombre d'élèves boursiers augmenter et les ressources du fond social diminuer, l'augmentation des tarifs de restauration met des familles en difficulté et va, par ricochet, réduire les possibilités d'aides à des familles pour des sorties pédagogiques.

Au lycée de Sablé, les élus SNES ont voté contre le Budget qui présente de grosses incertitudes liées à l'augmentation du GAZ et à la disparition de l'EMOP Chauffage. Cette Equipe Mobile d'Ouvriers Professionnels qui assurait la maintenance dans de nombreux collèges et lycées du département se trouve de fait démantelée suite au départ de deux ouvriers non remplacés par la région. Suite à la perte des marchés des collèges résultant du transfert de compétences au département, l'EMOP se trouve privée d'une grande partie de son activité. Cette situation est tout à fait scandaleuse au regard de la réussite exemplaire qu'avait été la constitution de cette EMOP. Les budgets d'entretien des chaufferies avaient été divisés par près de dix pour nombre d'établissements qui vont devoir de nouveau faire appel au privé.

Résultats des votes fédéraux

Vote d'orientation fédérale nationale

	Votants	Exprimés	Initiative U&A		Initiative ÉÉ		P.R.S.I.		Émancipation		F.U.	
SNES	164	157	125	79,6%	17	10,8%	6	3,8%	7	4,5%	2	1,3%
Total FSU 72	358	353	241	68,3%	81	22,9%	15	4,2%	12	3,4%	4	1,1%

Rapport d'activité fédérale nationale

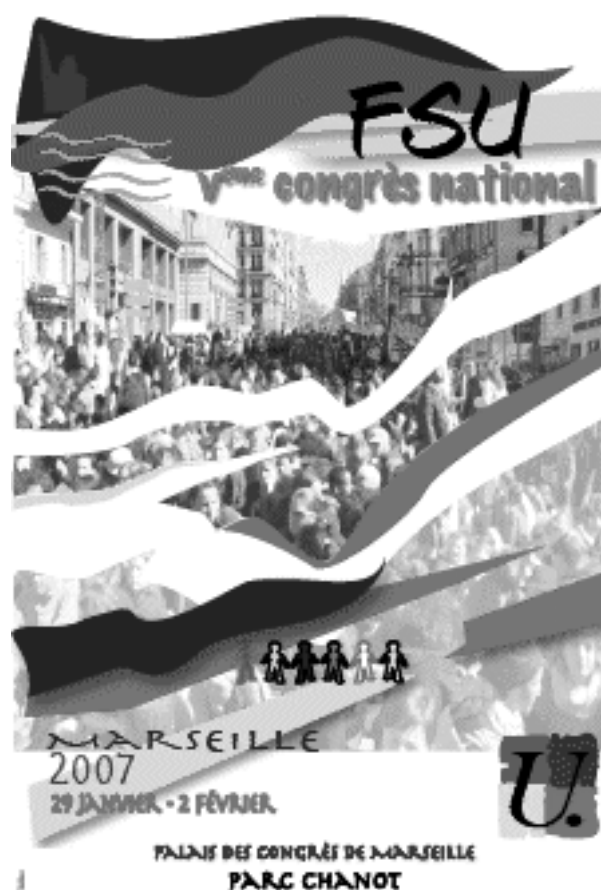
	Pour		Contre		Abst		Refus de vote	
SNES	130	80,2%	4	2,5%	27	16,7%	1	0,6%
Total FSU 72	285	78,3%	21	5,8%	53	14,6%	5	1,4%

Fenêtre du rapport d'activité

	« Éducation »					« Europe & activité internationale »					« Vie Fédérale »				
	I.A.		I.B.		Exprimés	II.A.		II.B.		Exprimés	III.A.		III.B.		Exprimés
SNES	83	78,3%	23	21,7%	106	79	74,5%	28	26,4%	107	52	49,1%	49	46,2%	101
Total FSU 72	184	72,2%	71	27,8%	255	146	57,3%	110	43,1%	256	134	52,5%	115	45,1%	249

Rapport d'activité et orientation fédérale départementale

	Pour		Contre		Abst		Refus de vote	
SNES	120	85,1%	2	1,4%	19	13,5%	0	0,0%
Total FSU 72	304	89,9%	4	1,2%	30	8,9%	0	0,0%



Rappel :

Le congrès départemental FSU aura lieu les 16 et 17 janvier 2007.

Réunissons-nous dans les S1 pour désigner une délégation.

Les S1 recevront prochainement les documents pour les autorisations d'absence.